



Mise en demeure adressé à personne décédée

Par Marie675

Bonjour,

Une société refuse d'annuler des frais de relances et mises en demeure adressées à ma mère décédée. Les relances et mises en demeure ont été émises près d'un an après le décès, quand bien même cette société avait été informée du décès ainsi que du nom et des coordonnées des héritiers, qui n'ont pourtant reçu aucune facture. Est-ce légal ? Que faire ?

Par Nihilscio

Bonjour,

De toute façon, les frais de recouvrement sont à la charge du créancier tant qu'il ne s'agit pas d'un recouvrement forcé en exécution d'une décision de justice.